

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS294/24
24 juillet 2007

(07-3152)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – LOIS, RÉGLEMENTATIONS ET MÉTHODE DE CALCUL DES MARGES DE DUMPING ("RÉDUCTION À ZÉRO")

Recours des Communautés européennes à l'article 21:5
du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends

Demande de participation aux consultations

Communication de la Corée

La communication ci-après, datée du 20 juillet 2007 et adressée par la délégation de la Corée à la délégation des États-Unis, à la délégation des Communautés européennes et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*, la Corée souhaite être admise à participer aux consultations demandées par les Communautés européennes (WT/DS294/22, 12 juillet 2007), compte tenu de ses intérêts substantiels dans ces consultations. Veuillez noter que la Corée a participé en tant que tierce partie aux procédures du Groupe spécial initial et de l'Organe d'appel dans l'affaire susmentionnée ainsi qu'à d'autres différends de nature similaire, compte tenu du grand intérêt commercial de certaines de ses branches de production essentielles pour les mêmes mesures contestées dans ces affaires.
